# MAIRIE DE SAINT-JEAN-DES-VIGNES

## PROCES VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 5 juin 2026**

*L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 19h30, le conseil municipal de Saint-Jean-des-Vignes régulièrement convoqué s'est réuni, en salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe BOUTEILLE.*

**Etaient présents :**
**Anaïs AUCLAIRE – Denis BARROT – Philippe BOUTEILLE – Alexandra CHEVALIER – Jean CONTICCHIO – Eric DUTRIEVOZ – Edward MORGAN – Mélanie PEREZ – Magalie SIEGEL**

**Membres en exercice : 11**
**Membres présents : 9**
**Membres excusés : Corey BARDEL – Serge MIHAJLOVIC**
**Convocation : 1er juin 2026**
**Secrétaire de séance : Mélanie PEREZ**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum étant atteint, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Madame Mélanie PEREZ a été désignée pour remplir ces fonctions, fonctions qu'il a acceptées.
Flora PERRIER, secrétaire générale de mairie, assiste au conseil municipal en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

## APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Monsieur le Maire demande l'approbation du procès-verbal de la séance précédente, ce que le conseil municipal accepte à l'unanimité.

## ACTUALITES DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe les conseillers des délégations de pouvoirs et de signatures transmises par lui-même aux adjoints : en matière de finances pour la première adjointe et en bâtiments / travaux pour le second adjoint. Une délégation de signature a été également accordée par le maire à la secrétaire générale de mairie.
Il informe ensuite sur les derniers évènements organisés sur la commune : 8 personnes se sont faites dépistées l'audition le 28 avril, l'atelier de Ma(i)rie du 20 mai sur les plantations a très bien fonctionné, l'association des parents du collège public de secteur a organisé sa soirée de fin d'année le 29 mai au Grand Vière (environ 300 personnes sur la soirée) et la pétanque de l'Interclasse prévue le 30 mai a été annulée en raison de trop fortes chaleurs.
Il indique également que : les archives d'état civil depuis 1905 sont en cours de dématérialisation, la dératisation du secteur Pierres Folles et Pierres Dorées a été réalisé sur le mois de mai après curage des canalisations d'eaux usées et un changement de puissance électrique a été mis en place à l'abri buvette en prévision des feux de la Saint-Jean.

## ELECTIONS ET DESIGNATIONS DANS LES INSTANCES COMMUNALES

### Désignation des conseillers municipaux au sein de la Commission d'Appel d'Offre (CAO)

Monsieur le Maire explique que la Commission d'appel d'offres et adjudication désignée lors du précédent conseil municipal n'est pas conforme aux exigences législatives et doit être travaillée et votée à nouveau. Elle doit être remplacée par une « Commission d'Appel d'Offres » (CAO). Cette commission choisi le titulaire des

marchés publics passés selon une procédure formalisée ; elle émet également un avis sur les projets d'avenants entrainant une augmentation du montant global du marché initial supérieur à 5%. Il s'agit donc d'une instance de décision pour l'attribution des marchés.

Elle est composée : du maire ou d'un représentant désigné par arrêté en tant que Président de droit, de trois membres titulaires du conseil municipal et de trois membres suppléants du conseil municipal. Cette commission ne détient pas de Vice-Président mais bien 3 titulaires de commission et un Président. Les membres suppléants seront appelés à siéger en Commission d'Appel d'Offres uniquement en cas d'absence d'un / des titulaire(s). A savoir que des membres à voix consultative pourront être appelés à siéger dans la CAO pour apporter un éclairage aux débats (et uniquement s'ils peuvent apporter un éclairage aux débats).

Les membres titulaires et suppléants sont élus par le conseil municipal soit au bulletin secret, sauf accord unanime contraire. Le conseil municipal peut décider que la CAO soit créée à titre permanent pour la durée du mandat en cours.

➔ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE de voter à main levée et DESIGNE en tant que membres titulaires : Alexandra CHEVALIER, Edward MORGAN et Anaïs AUCLAIRE ; et en tant que membres suppléants : Denis BARROT, Eric DUTRIEVOZ et Magalie SIEGEL. Cette commission remplace la Commission d'Appel d'offre et adjudication votée lors du précédent conseil municipal.**

**Désignation du correspondant défense pour le ministère des armées et des anciens combattants**

Monsieur le Maire explique que le correspondant défense est un élu municipal désigné pour incarner, au sein de sa commune, le lien entre les forces armées et la Nation. Le correspondant défense a notamment vocation à : informer les habitants sur les enjeux de défense, le parcours de citoyenneté et les dispositifs d'engagement, sensibiliser les jeunes générations aux valeurs de la République et aux missions des armées, animer des initiatives locales pour renforcer l'esprit de défense et la cohésion nationale.
Concrètement son champ d'action est vaste et peut recouvrir : l'organisation d'une conférence sur un thème de défense, diffuser des informations dans le journal de la Commune sur les opérations militaires en cours ou les dispositifs d'engagement, animer une cérémonie commémorative en associant les jeunes de la commune ou encore faire témoigner un ancien combattant dans un établissement scolaire.

Ce correspondant défense est désigné, sur proposition du maire, par délibération du conseil municipal, parmi ses membres. Jean CONTICCHIO avait été pré identifié pour remplir cette mission mais sa désignation n'a pas faire l'objet d'une délibération, c'est pourquoi elle est représentée à ce conseil municipal.

➔ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents DESIGNE Jean CONTICCHIO en tant que correspondant défense pour Saint-Jean-des-Vignes.**

**POINT TRAVAUX**

L'adjoint aux bâtiments revient sur les différentes avancées en matière de travaux :

- Cimetières : le parement en pierres du mur de l'extension du cimetière est en cours de finalisation côté musée. Le maçon va poursuivre son travail de rejointoiement sur le mur de l'ancien cimetière.
- Parc du Grand Vière : les travaux de sécurisation du diplodocus ont été réalisés cette semaine, les abords du parc et pourtours des toilettes sèches vont être finalisés par les paysagistes dans les semaines à venir, les bennes verres et papiers ont été déplacées sur le parking multi usages (il ne reste plus que la benne à textiles et deux bacs poubelles à installer). Dans les sujets à travailler sont évoqués : la signalétique (notamment du parking multi usages), l'importance de travailler la question de la sécurisation du site (vidéo surveillance ?) et la possibilité ou non possibilité de laisser s'installer des camping-cars sur le parking. La Vice-Présidente à l'enfance-jeunesse indique que l'école souhaite utiliser le terrain de foot avec les enfants.
- Ecole : les travaux réalisés ces dernières semaines sont : installation de moustiquaires sur les fenêtres de l'école (pour des raisons d'hygiène), reprise du potager des maternelles et réparation des

douches du gymnase (en cours). La commission bâtiment est en attente du devis de rampe d'accès entre les deux cours.

- Autres travaux : la réparation du mur du chemin du Mont Saint-Jean est à l'étude.

La première adjointe ajoute qu'une collaboration est en cours de négociation avec la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées concernant l'entretien du parc. Elle interroge également la possibilité de changer le nom du site actuellement appelé Grand Vière.
Le Vice-Président de la commission voirie explique qu'à la demande des habitants du lotissement du Champs des Pierres, des devis ont été fait pour permettre la création de 10 à 12 places de parking supplémentaires entre les deux lotissements sociaux (cf. point suivant).

## FINANCES

### Demandes de subventions à déposer auprès du Département dans le cadre de l'appel à projets 2026

L'adjointe aux finances explique que cette année, il est proposé au conseil municipal de déposer deux projets dans le cadre de l'appel à projets du Département, à savoir :

- Le grand chantier « *Embellissement de l'entrée du site Fossilea* » (estimé à 51 468.6€ HT) qui a déjà fait l'objet d'un dépôt de demande de subvention auprès de l'Etat via la DSIL pour 30 881€ en janvier dernier. Le conseil municipal de Saint-Jean-des-Vignes pourrait demander une subvention appels à projets 2026 du Département à hauteur de 10 293€, sachant que les 10 294.6€ restants seront pris en charge par la Commune (représentent 20% du montant HT des travaux) ;
- Le projet d'installation d'une rampe d'accès pour fauteuil roulant entre les deux cours d'école (devis en cours). L'appel à projets du Département pourra couvrir maximum 50% des dépenses hors taxes.

Une élue interroge la possibilité d'évoquer la construction du terrain de cross du Grand Vière. L'adjointe aux finances explique que ce projet doit faire l'objet d'une étude préalable et être intégré dans les prévisions financières avant de pouvoir être financé.

➔ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE de déposer deux demandes de subventions auprès du Département dans le cadre de l'appel à projets 2026, à savoir le grand chantier « embellissement de l'entrée du site Fossilea » (pour 20% du montant total) et la rampe d'accès entre les deux cours d'école (pour 50%).**

### Demande de subvention à déposer dans le cadre des amendes de police 2026

La première adjointe propose au conseil municipal de déposer un projet de places de parking supplémentaires entre les deux récents lotissements sociaux (champs des pierres et vignes dorées – secteur « Pierres Folles ») dans le cadre des amendes de police 2026. La prise en charge par les amendes de police sera de 80% du montant hors taxes maximum.

➔ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE de déposer une demande de subvention auprès des amendes de police pour prise en charge des frais de création de parking supplémentaire du secteur Pierres Folles à hauteur de 80% du montant HT.**

### Montants et bénéficiaires des subventions versées par la Commune aux associations pour 2026

La première adjointe revient ensuite sur les subventions versées aux associations. Elle précise qu'à ce jour, seule la subvention à l'association Les petits ocques rouges a été votée le 27 février dernier à hauteur de 13 000€, suite à leur demande. Le vote et le versement des autres subventions a été retardé afin de permettre au nouveau conseil municipal de se prononcer sur les bénéficiaires et montants à verser. Il est à savoir que le budget primitif prévoit un maximum de 15 000€ de dépenses à verser à des associations, donc 2 000€ restent une fois prise en compte la subvention Les petits ocques rouges.

Hors Les petits ocques rouges, les associations subventionnées et montants versés en 2025 sont : ADMR pour 350€, association Française des Sclérosés En Plaques pour 110€, association des anciens combattants de Lozanne pour 50€, association Seniors des Pierres Dorées pour 50€, association Docteur Clown pour 100€, association Intercommunale d'Education et de Développement de la Musique de Charnay et Chazay d'Azergues pour 450€, la Chambre des métiers et de l'artisanat pour 125€. Total versé en 2025 : 1235€.

Les nouvelles demandes formulées pour 2026 sont : Lycée Renée Cassin (taxe d'apprentissage sans montant précis), l'ADAPEI (association départementale des parents et amis des personnes handicapées mentales pour 300€), les restos du cœur (sans montant précis), la MFR de Lamure sur Azergues (spécialisée foret et bois avec 1 élève inscrit – sans montant précis), l'AMF Téléthon (délégation départementale – sans montant précis), Saint-Jean-des-Vignes Sports (399€ pour prise en charge de séparations de terrains).

Le maire précise que 10 élèves sont inscrits cette année à l'école de musique et qu'il est de coutume de verser 50€ par élève à l'école de musique, soit donc 500€ pour 2026. Un élu précise que l'élève en charge à la MFR de Lamure ne sera plus élève l'année prochaine. Les élues à la commission enfance-jeunesse insistent sur l'importance de conserver un montant pour le financement du voyage scolaire prévu pour 2026-2027 (cout total = 15 000€ hors transport). Elles rappellent que l'école n'a pas mobilisé des investissements sur 2026 en prévision de demander une subvention de fonctionnement pour financer le voyage scolaire de l'école. L'ensemble des élus s'accordent donc pour séquestrer la somme restante pour le voyage de l'école de l'année prochaine.

➔ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE de verser les mêmes subventions aux associations qu'en 2025, exception faite de l'école de musique qui percevra 500€ et non 450€. La somme restante, soit 715€, est conservée pour soutenir le voyage scolaire de l'école au printemps 2027.**

## DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS DE ST-JEAN-DES-VIGNES

Le Maire rappelle que les élus membres du conseil municipal doivent exercer leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local. Cette charte fixe les sept principes déontologiques qu'un élu local doit respecter :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux conseils municipaux et instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la Commune, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Le même article prévoit que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect de ces principes déontologiques. Ainsi, à compter du 1er juin 2023, un référent déontologue doit être désigné par le conseil municipal.
Les missions de référent déontologue doivent être exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences. Le CDG69 a déjà institué la fonction de référent déontologue des agents, assurée par Élise UNTERMAIER-KERLEO qui dispose de toutes les qualités et compétences requises pour exercer cette mission. Cette mission ne sera pas facturée à la Commune car nous sommes déjà affiliés au CDG69 et que ce service est compris dans l'affiliation.

➔ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, DESIGNE comme référent déontologue celui proposé par le CDG69.**

## DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DES COMMISSIONS DE LA CCBPD

Le Maire expose que la CCBPD a mis en place 7 commissions et demande à ce que deux élus de chaque commune siègent dans chacune de ses 7 commissions, un en tant que titulaire, l'autre en tant que suppléant.
Les commissions sont les suivantes :

| Commission | Groupe(s) de travail | Titulaire | Suppléant |
|---|---|---|---|
| Générale | Mutualisation | Philippe BOUTEILLE | Alexandra CHEVALIER |
| Economie, commerce, tourisme | Aides aux TPE – audition porteurs de projets ZA champs du Cruy | Philippe BOUTEILLE | Alexandra CHEVALIER |
| Mobilité, voirie | Comité éditorial – transports solidaires - voirie | Denis BARROT | Corey BARDEL |
| Famille, services | Petite enfance – jeunesse (ALSH-PEDT) – politique ados – évènements – actions sociales partagées | Mélanie PEREZ | Anaïs AUCLAIRE |
| Habitat – Urbanisme | Habitat – Stratégie foncière – PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) accompagnement des communes dans leurs démarches de transition – PCAET accompagnement des communes dans leurs démarches d'adaptation – PCAET mobilisation et sensibilisation des habitants | Serge MIHAJLOVIC | Jean CONTICCHIO |
| Déchets | Collecte (règlement, points noirs) – déchetterie (règlement, horaire, accès, REP) – réduction déchets (biodéchets, réemploi, vrac) – fiscalité (TEOM, TS, tarification incitative) – PLPDMA | Corey BARDEL | Eric DUTRIEVOZ |
| Agriculture – Environnement | Projet alimentaire territorial – transmission / installation – biodiversité – logement agricole – SIG (carto) – mieux vivre ensemble (vis ma vie d'agriculteur) – frelon asiatique / moustique tigre | Philippe BOUTEILLE | Denis BARROT |

➔ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, DESIGNE les titulaires et suppléants de chacune des 7 commissions de la CCBPD comme présenté ci-dessus.**

## AVANCEES ET QUESTIONNEMENTS DES COMMISSIONS COMMUNALES

- Social : une élue de la commission se fait porte-parole de la Vice-Présidente qui explique que le plan canicule a bien commencé. Démarrage le 1er juin jusqu'au 15 septembre. Les personnes ciblées sont âges de 80 ans et plus, à une exception près. Elles ont reçu un courrier dans leur boite aux lettres pour les informer de la reconduite du plan canicule cette année. L'information a également été postée sur Panneau Pocket et panneau d'affichage. Six bénévoles composent l'équipe. A ce jour, 3 inscriptions. Concernant les colis de noël, Nos cousins arrêtent leur activité. La commission est donc en train de chercher un autre prestataire et peut être une nouvelle organisation pour 2026. La Vice-Présidente aimerait évoquer ce sujet lors du prochain conseil municipal.
- Animations-évènements-fleurissement : la Vice-Présidente revient sur l'organisation de la journée de plantation qui a mobilisé une seule habitante en plus de la commission. Elle souhaite retravailler l'organisation des plantations pour 2027, penser des plantations plus persistantes sur certains lieux et restreindre la mobilisation sur la journée de plantation aux seuls élus (et familles) de la commission. Des opérations de désherbage seront organisées toutes les trois semaines environ et publiées sur le WhatsApp dédié et ouvert à tous les habitants.
- Voirie – cimetière : le Vice-Président explique que le fauchage du printemps s'est déroulé dans les temps impartis. Deux limites sont avancées par des élus : la coupe trop serrée des haies (risque de forte fragilisation de ces dernières) ; le passage de l'épareuse sur mur de soutènement (végétation projetée dans les propriétés attenantes, fragilisation des murs). Le Vice-Président ajoute qu'il serait judicieux de faire le lien avec Chazay d'Azergues concernant la rue des Perrières où une irrégularité de route provoque régulièrement des crevaisons. Autres sujets évoqués : une partie de mur écroulée sur le chemin de Porrières, des fissures sur le chemin de Treddo et une réunion de travail avec la CCBPD organisée le 16 juin prochain pour les projets d'investissement.
- Enfance-jeunesse : la Vice-Présidente fait retour de leurs échanges avec le directeur de l'école. Ce dernier interroge la possibilité de penser un budget de fonctionnement au prorata du nombre d'élèves inscrits, question relayée à l'adjointe aux finances. Le directeur a également questionné la possibilité

de disposer d'un budget pour financer un cadeau par élève de CM2 (projet d'offrir une calculatrice à l'étude). Autres sujets abordés par la commission enfance-jeunesse : un bon bilan du marché aux fleurs avec d'importantes commandes, quelques inquiétudes sur l'organisation du temps méridien dans un contexte d'accroissement des effectifs d'enfants en cantine et des élections du nouveau Conseil Municipal des Enfants (CME) annoncées le jeudi 18 juin à 9h en mairie.

- Urbanisme : le Vice-Président fait retour de la première commission organisée en mai. Deux déclarations préalables ont été étudiées et une organisation pour le mandat a été posée :
  - sans réponse de la commission sous 10 jours : la décision seule du maire sera prise en compte,
  - nécessité de faire une instruction des demandes (secrétaire générale et un élu).
- Information / communication : le Vice-Président et une membre de la commission explique qu'un nouveau prestataire a été choisi sur étude de plusieurs devis par les 4 communes concernées, pour la conception/réalisation du bulletin intercommunal. Il a été décidé d'harmoniser les bons de commande et de ne pas rédiger de sujet commun désormais. Cette année, chaque commune devra mettre à l'honneur un habitant du village. Les articles sont attendus dans les délais impartis. Des nouvelles photos seront nécessaires pour illustrer le bulletin (possibilité de lancer un appel à photos en juillet).
- Syder : le délégué du syndicat a relancé sur le Syder sur 3 attendus déjà demandés : les pics à pigeons sur les luminaires de l'école, des éclairages sur la facture de la démarche performancielle et un devis pour l'éclairage de l'église.

## QUESTIONS DIVERSES

- Une élue de la commission « aménagements touristiques et du cadre de vie » informe le conseil municipal de son échange avec les élus de Chazay sur leur pumptrack. Ces derniers lui ont expliqué qu'ils ne rencontraient pas de difficultés de vandalisme et que ce site était facile d'entretien. Elle ajoute qu'il est aisé de disposer de subventions en la matière.
- Une élue de la commission enfance-jeunesse informe que l'école lance la mise en place d'un pédibus le 15 juin prochain depuis le château de Porrières jusqu'à l'école. Des arrêts seront matérialisés par des poteaux. Elle alerte sur la présence de quelques passages non sécurisés. Le responsable de cette action n'est pas clairement identifié à ce jour.

**SEANCE LEVEE A 21h32**

**PROCHAINS CONSEILS : 3 juillet – 25 septembre - 6 novembre - 11 décembre - 29 janvier 2027**

**Le Président de séance**
Monsieur BOUTEILLE Philippe

**La Secrétaire de séance**
Madame PEREZ Mélanie

MAIRIE DE ST-ROMAIN-DES-VIGNES * 69 (Rhône) *

Conformément aux prescriptions des articles L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R 121.9 du Code des Communes :

*Procès-verbal vu pour être publié le :*

*L'intégralité des délibérations peut être consultée en mairie aux heures de permanence (lundi de 15h à 17h, jeudi de 16h30 à 19h et vendredi de 11h à 12h30).*